



# Trames vertes et bleues urbaines

Comment la définir, comment la restaurer et notamment comment la renaturation peut être un levier pour y parvenir

Une approche par le végétal

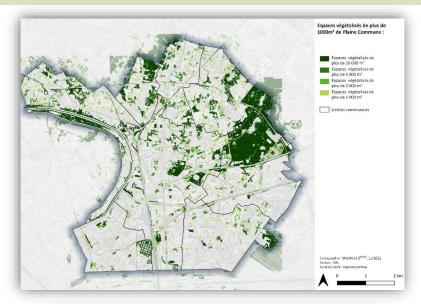


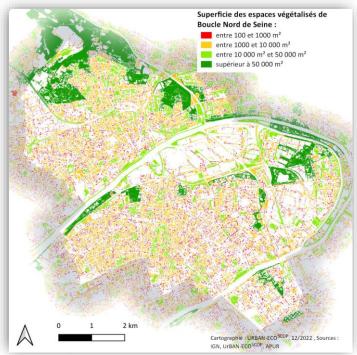
1

# Comment la définir?



**URBAN-ECO** 



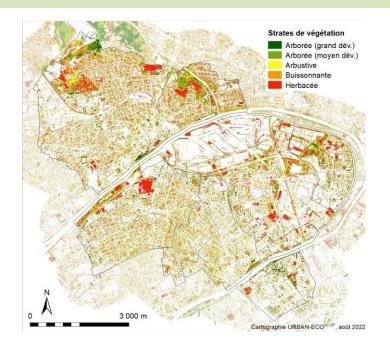


Une approche par le végétal présent sur les territoires

Pas de différenciation sur la valeur patrimoniale des parcelles – tout espace offre un potentiel

Une maille plus fine grâce aux nouveaux fonds cartographiques disponibles / par le croisement avec le cadastre

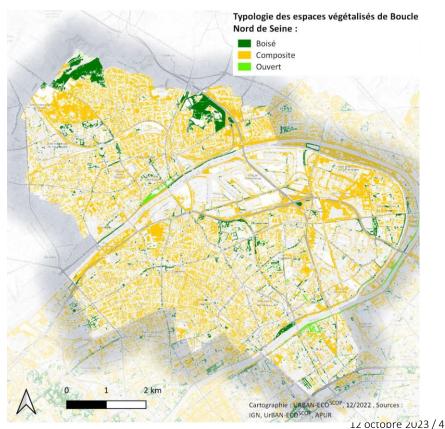
Classe de superficie	Nombre d'unités	Superficie cumulée (ha)	Superficie moyenne (m²)	Part des espaces végét.	Part de l'EPT
Moins de 100 m <sup>2</sup>	108 601	185,62	17	7,2 %	0,4 %
De 100 à 1 000 m²	15 846	195,66	123	7,6 %	0,4 %
De 1 000 m² à 1 ha	3 172	904,21	2 851	35,2 %	1,8 %
De 1 à 5 ha	304	552,24	18 166	21,5 %	1,1 %
5 ha et plus	29	733,92	253 075	28,5 %	1,5 %
Ensemble	127 952	2 572,65	201	100 %	5,2 %

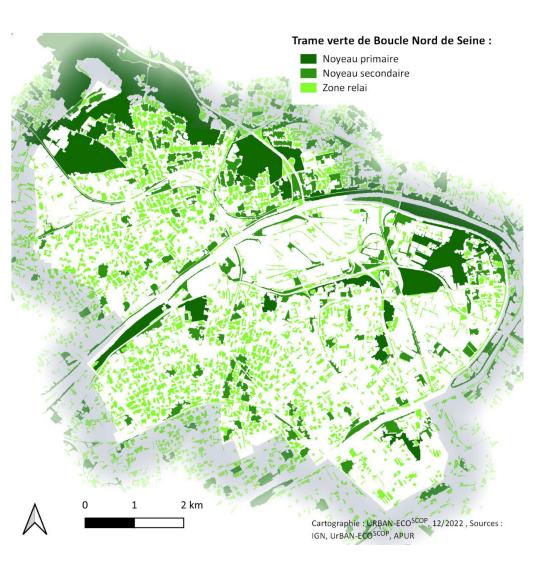


- Si la strate herbacée couvre plus de 45 % de l'espace, il est « ouvert »
- Si les strates arborées et arbustives couvrent plus de 45 % de l'espace, il est « boisé »
- Sinon, il est « composite ».

			Proportion dans		
Strate	Hauteur	Superficie (ha)	les espaces végétalisés	le territoire	
Herbacée	≤1 m	597	37,2 %	12 %	
Buissonnante	De 1 à 3 m	308	19,2 %	6,2 %	
Arbustive	De 3 à 7 m	341	21,3 %	6,8 %	
Arborée	> 7 m	357	22,3 %	7,2 %	
Ensemble		1 603	100,0 %	32 %	

Une différenciation par strate de végétation pour identifier 2 types de trames



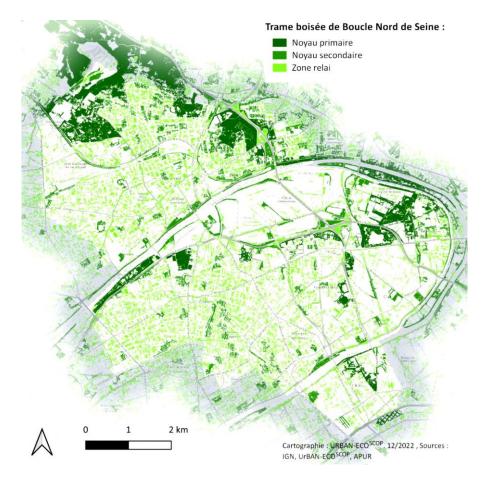


# Distinction de 3 types de noyaux de biodiversité :

- Les noyaux primaires :
  - Sont inclus dans un site d'intérêt écologique (Natura 2000, ZNIEFF, ENS, Réserve naturelle régionale – RNR, etc.), quelle que soit leur superficie;
  - Ou sont des sites de plus de 5 ha, hors abords de voies ferrées ou routières.
- Les noyaux secondaires sont des espaces végétalisées couvrant une surface allant de 1 à 5 ha ;
- Les espaces relais sont des espaces végétalisées couvrant plus de 250 m², taille minimale pour jouer un rôle véritable dans les trames écologiques, comme « pas japonais » au milieu de la matrice urbaine.

La définition retenue ici pour les zones relais exclut donc les espaces végétalisés d'une superficie inférieure à 250 m², notamment certains pieds d'arbres, micro-aménagements citoyens, ronds-points... autant de micro-milieux qui ne participent que très marginalement à la trame écologique.

#### On distingue 2 trames : ouverte ou herbacée et boisée



Rôle dans la sous-trame	Nombre	Surface cumulée (ha)	Surface moyenne (ha)
Noyau primaire	22	361,5	16,4
Noyau secondaire	172	298,6	1,7
Zone relai	5 122	670,8	0,13
Ensemble	5 316	1 330,9	0,25



Rôle dans la sous-trame	Nombre	Surface cumulée (ha)	Surface moyenne (ha)
Noyau primaire	20	315,8	15,7
Noyau secondaire	171	294,6	1,7
Zone relai	5 328	690,3	0,12
Ensemble	5 519	1 300,7	0,23

URBAN-ECO SCOP

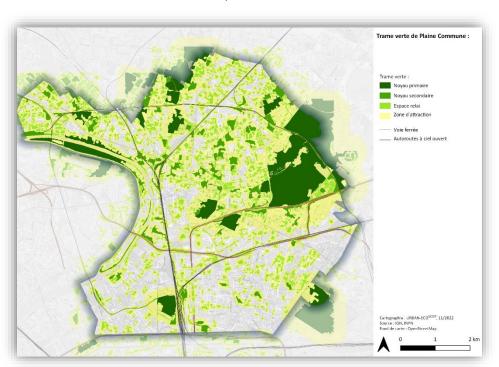
2 étapes pour appréhender la capacité de dispersion et les manquements majeurs aux trames :

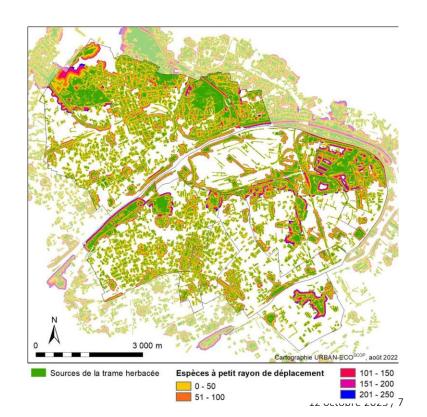
#### 1- Définition de la matrice urbaine :

- parcelle et rugosité
- obstacles majeurs : Voies routières supérieures à 20 m de largeur, sans végétation, Voies ferrées roulantes, Bâtiments hauts (plus de 8 étages), Zones urbanisée (plus de 500 m²)

#### 2- Définition de la capacité d'attraction ou de dispersion

- Soit en fonction de la surface et de la compacité des unités végétale
- Soit en fonction d'espèces cibles





2

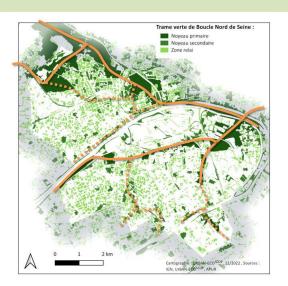
# Comment la restaurer ?

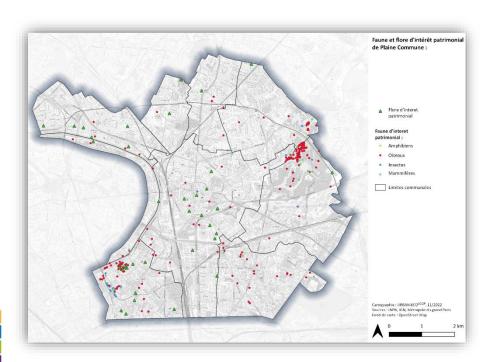


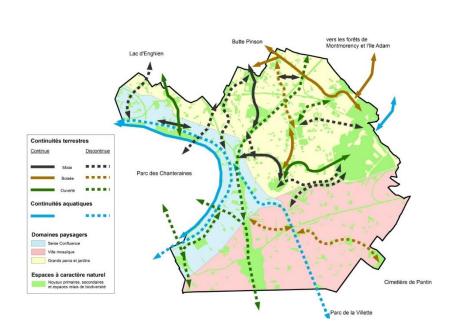
## Comment la restaurer ?

#### 1<sup>er</sup> => avec un maximum d'opportunisme

- Tous les espaces de plus de 250/300 m² méritent d'être plantés
- Le choix de plantation peut répondre aux manquement dans les trames : boisées / ouvertes
- Une approche par des grands domaines « écopaysagers » peut guider les choix
- Une approche par la volonté de favoriser des groupes d'espèces patrimoniales

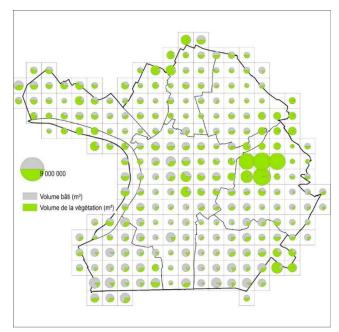






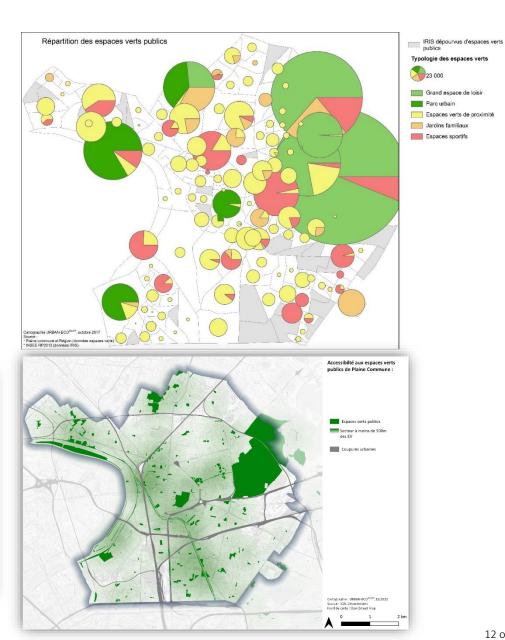
## Comment la restaurer?

## Par le croisement des besoins par maille :





URBAN-ECO SCOP



## Comment la restaurer ?

Par la plantation sur des surfaces significatives :

Exemple de la « petite forêt » d'Aubervilliers – 15 000 m² avec 2 grands types d'espaces :

- Des pelouses accessibles, clairières qui invitent à la détente et à la contemplation.
- Des sous-bois, encadrant l'ensemble de ces espaces enherbés, constitués de différentes strates végétales et différentes essences.
  - Composés en habitats écologiques
  - Inaccessibles
  - Traversés par quelques chemins





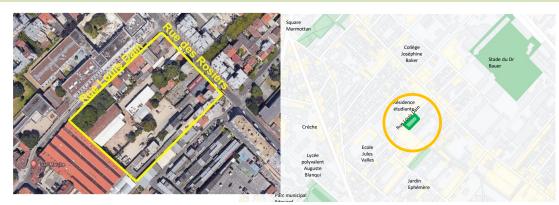


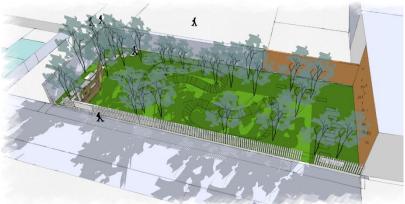
## Comment la restaurer ?

#### Par la plantation sur des surfaces significatives :

Exemple de la Friche Louis Dain à Saint-Ouen, parcelle de 750 m² au milieu des puces dans un secteur très carencé en végétation

- Un petit bois d'Ormaie rudérale
- Une friche nitrophile
- Des nichoirs à moineaux dans les anfractuosités
- Un observatoire pour les habitants









## Comment la restaurer?

Par la plantation sur des surfaces plus réduites : Rue Waldeck Crochet à Aubervilliers



Végétation spontanée sur le canal après suppression des tables de Pyracantha, Berberis...





#### Comment la restaurer?

# Par la recherche de mise en réserve de site remarquable en ville – les Berges de Seine d'Epinay

Créer une réserve naturelle urbaine = démarche encadrée par le code de l'environnement, ayant pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité par :

La protection d'un site urbain à fort potentiel patrimonial L'inscription du site dans les continuités écologiques locales et régionales

La création d'un outil de sensibilisation et d'information pour le grand public

#### **Principes**

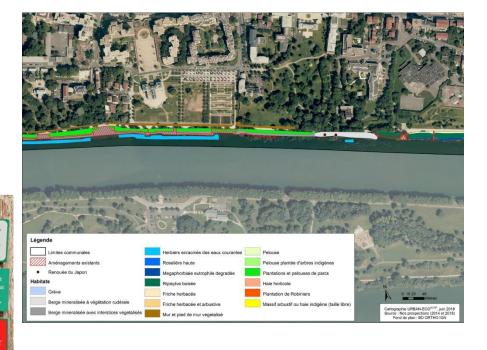
un classement pour 10 ans

une réglementation avec surveillance et pouvoir de police, une gestion obligatoire (élaboration d'un plan de gestion) Un suivi scientifique régulier

un espace d'information et de sensibilisation.

#### Principes d'aménagement écologique :

- Supprimer au maximum les espèces invasives, envahissantes ou inadaptées
- Réduire l'artificialisation des berges
- Favoriser des habitats bien constitués
- Viser des habitats pour des Odonates / Oiseaux / Chiroptères et Papillons de bords de Seine
- Délimiter clairement zones de nature et zones accessibles au public



#### Principes de valorisation locale :

- Créer un chemin de halage de la nature le long des berges
- Développer l'information et la communication
- Mettre en place de la science participative pour les espèces cibles
- Travailler avec les riverains sur la gestion des ouvertures sur le chemin de halage
- Assurer une gestion différenciée selon les usages et objectifs
- Développer des partenariats de recherche sur la nature en ville

